

Géo

Thème II – AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE FRANCAIS

Séquence 1 – Les espaces productifs

CAPACITES :

Localiser et situer les espaces retenus.

Décrire et expliquer :

- des paysages agricoles, industriels, de service et/ou touristique ;
- les facteurs de localisation d'une activité à l'échelle locale.

Identifier des activités et des acteurs économiques.

A – Un espace de production à dominante industrielle ou énergétique

L'essentiel :

- ▶ *L'industrie française est aujourd'hui située au 5^e rang mondial et au 2^e rang européen.*
- ▶ *La réorganisation de ce secteur a entraîné une forte diminution des emplois industriels et leur redistribution sur le territoire.*

BILAN 1 :

1- L'évolution de l'espace industriel : le poids des héritages

L'héritage industriel du xix^e siècle est de moins en moins visible sur le territoire. Les industries étaient traditionnellement localisées dans les régions riches en matières premières (charbon, fer) et qui offraient une main-d'œuvre importante (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine).

L'essor industriel des Trente Glorieuses (1945-1973) a permis la modernisation de l'appareil productif (nucléaire, aérospatial), mais la crise a touché les secteurs industriels traditionnels (sidérurgie, charbon, textile) au milieu des années 1970. La production et l'emploi industriel ont chuté, les **délocalisations** à l'étranger se sont multipliées. Des activités nouvelles se sont implantées dans ces régions pour compenser les fermetures d'usines et réhabiliter les **friches industrielles**.

Pour faire face à la crise et à la concurrence internationale, une politique de **décentralisation industrielle** est menée par l'État dans les années 1970 : l'aménagement de zones industrialo-portuaires (ZIP), comme au Havre ou à Dunkerque, entraîne le glissement de la sidérurgie sur les littoraux. Des entreprises s'implantent dans l'Ouest et au Sud, de plus en plus attractifs : aéronautique à Toulouse (Airbus), informatique en région PACA. C'est l'effet « *sun belt* ».

2 - De nouvelles dynamiques industrielles

A - Les facteurs de localisation ont changé

Les régions situées à l'est d'une ligne Le Havre/Marseille demeurent les plus industrialisées mais de nouvelles logiques de localisation des espaces industriels s'imposent. La **proximité d'une métropole** est privilégiée par les industries de pointe. La ville offre en effet des services de qualité, une main-d'œuvre qualifiée et un accès facile aux moyens de transports rapides comme les autoroutes, le TGV ou l'avion.

Le cadre de vie est déterminant : la proximité du littoral ou de la montagne est recherchée par les entreprises pour attirer des ingénieurs, des chercheurs et des cadres supérieurs.

Enfin, les régions frontalières et les zones portuaires sont dynamisées par la mondialisation et l'intégration européenne grâce à la proximité des marchés étrangers.

B - Le nouvel espace industriel français

Le centre industriel du pays reste localisé en Île-de-France et dans le couloir du Rhône. L'Île-

de-France regroupe plus de 15 % des emplois industriels. Elle est au 1^{er} rang pour la recherche et les industries de pointe. La région lyonnaise et le couloir rhodanien attirent les investissements étrangers. La périphérie atlantique (Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire) est dotée d'industries de pointe et s'est tournée vers le secteur agroalimentaire.

L'évolution la plus importante touche le développement rapide de **parcs technologiques** en zone périurbaine. Les activités y sont complémentaires : recherche et innovation (laboratoires), formation (universités, grandes écoles) et technologies de pointe. Ce sont des **territoires d'innovation**.

Les **pôles de compétitivité** sont des associations d'entreprises, de centres de recherche et de formation engagés dans des projets communs. Il en existe aujourd'hui 71 sur le territoire national, créés par une loi de 2005 et soutenus par des aides financières de l'État.

Deux régions dominent l'industrie française : l'Île-de-France et Rhône-Alpes, mais les régions du sud de la France, traditionnellement peu industrielles, se sont spécialisées dans les hautes technologies. Les régions du Nord et de l'Est connaissent une reconversion lente, tandis que l'Ouest profite de la décentralisation industrielle menée par l'État depuis la fin des années 1960.

B – Un espace de production à dominante agricole

L'essentiel :

- ▶ **La France est la troisième puissance agricole européenne.**
- ▶ **Si elle emploie moins de 3 % de la population active, elle n'en demeure pas moins un secteur économique performant qui s'appuie sur une puissante industrie agroalimentaire intégrée à la mondialisation.**

📖 BILAN 2 :

1- Un puissant secteur économique

A - La France, une grande puissance agricole

L'agriculture occupe plus de 50 % de la superficie du territoire français, soit 27 millions d'hectares. Les productions sont variées et performantes : céréales, viandes (bœuf, volailles), sucre (betterave), vins, fruits et légumes.

Depuis les années 1970, la production agricole française a augmenté de 40 % grâce à la mécanisation de la production, au **remembrement** des terres, à la recherche agronomique, à l'utilisation d'engrais et de pesticides qui ont permis d'augmenter les rendements.

La PAC (Politique agricole commune de la communauté européenne, créée en 1962) a permis, en garantissant un revenu stable aux agriculteurs, la modernisation du secteur agricole français.

L'agriculture s'appuie désormais sur une puissante industrie agroalimentaire dominée par de grandes **firmes transnationales** (comme Danone) et de nombreuses petites et moyennes entreprises, employant plus de 400 000 personnes.

B - Un secteur qui connaît de profonds bouleversements

Victime de son succès, la PAC a entraîné la mise en place d'une **agriculture productiviste** et multiplié les situations de surproduction. Aujourd'hui, elle reste la principale source de financement des agriculteurs sous la forme de subventions.

L'agriculture est de plus en plus vulnérable face à la mondialisation. La concurrence internationale fait fluctuer les prix agricoles et le revenu moyen des agriculteurs baisse régulièrement (moins 20 % en dix ans).

La population agricole est vieillissante et le nombre d'exploitants diminue (quatre millions dans les années 1950, 600 000 aujourd'hui). De moins en moins nombreux, les agriculteurs se trouvent à la tête d'exploitations toujours plus vastes.

2 - Les espaces agricoles, entre spécialisation et mutation

La modernisation de l'agriculture française a débouché sur une spécialisation des régions agricoles et le recul de la **polyculture**. Le Bassin parisien est une région de grande culture céréalière avec de vastes exploitations très modernes. Le Bassin aquitain produit également des céréales (maïs). L'ouest de la France s'est spécialisé dans la production laitière et l'**élevage intensif hors-sol** (porcs et de poulets). Les cultures délicates (vignes, fruits et légumes, fleurs) sont présentes dans les vallées de la Loire, de la Garonne et en Provence. Les régions de moyenne montagne sont des régions d'élevage bovin.

Les nouvelles attentes des consommateurs pourraient modifier cette organisation régionale. Rejetant une alimentation sans saveur dont la production est souvent néfaste pour l'environnement, ceux-ci sont de plus en plus nombreux à soutenir les expériences **d'agriculture raisonnée** (utilisant moins d'engrais et de pesticides), voire d'agriculture biologique (qui n'en utilise pas). Ils sont également nombreux à vouloir consommer des aliments locaux en se mettant en contact direct avec les producteurs.

L'agriculture française a connu, ces cinquante dernières années, de profondes mutations. Plus intégrés au complexe agroalimentaire et à la mondialisation, les espaces agricoles se sont spécialisés et les agriculteurs se sentent fragilisés. De nouveaux modes de consommation pourraient changer le paysage agricole français.

C – Un espace touristique ou de loisirs

L'essentiel :

- ▶ *La croissance de l'emploi en France au cours des trente dernières années est essentiellement due à l'essor des services.*
- ▶ *Ils modifient en France l'organisation des territoires.*

BILAN 3 :

1 - Des activités essentiellement urbaines

A - Des services en forte croissance

En France, le secteur tertiaire (les services) représente les deux tiers des richesses produites et emploie 76 % de la population active. Les services sont publics (organisés par l'État) ou privés. Dans ce cas, ils sont aux mains de grandes entreprises de taille mondiale (les **firmes transnationales** – FTN) ou d'une multitude de petites et moyennes entreprises (PME).

B - Des services concentrés en ville

Les services déterminent la **hiérarchie urbaine** : plus une ville offre de services rares et spécialisés, plus son influence est grande. Ainsi, les plus petites villes proposent des services élémentaires de proximité (supermarchés, boulangeries, collèges et lycées, médecins généralistes) tandis que les métropoles proposent des services appartenant au **secteur tertiaire supérieur** (enseignement supérieur, conseils, médecins spécialistes, etc.).

Ainsi, Paris, **métropole** de rang mondial, concentre les services culturels, les commerces de luxe, les sièges sociaux des entreprises, les services financiers situés dans le quartier d'affaires de La Défense.

Certains services, consommant beaucoup d'espace, sont situés en périphérie des grandes villes, le long des axes de communication, où le prix de l'immobilier est moins cher : les aéroports, les centres commerciaux, les grandes salles de cinéma, les services de stockage. Grâce à l'essor des nouvelles technologies de l'information et des communications, les services aux entreprises se multiplient dans ces espaces périurbains.

2 - L'évolution contrastée des activités de services

A - Les territoires délaissés par les services

Dans les espaces ruraux, la tendance actuelle est à la fermeture de services publics (écoles,

bureaux de poste, gares, casernes, maternités) mais aussi privés (centres médicaux, commerces).

Dans les espaces ruraux isolés, l'accessibilité aux services doit permettre d'éviter la « **déprise rurale** ». Des solutions de regroupement des activités sont parfois envisagées : création de maisons médicales rurales accueillant plusieurs médecins, offre commune de services publics. Ils sont souvent aidés financièrement par les communes.

B - Des espaces récréatifs toujours plus nombreux

Le **tourisme** occupe une place particulière parmi les activités de services. Il nécessite un déplacement des touristes vers des sites particuliers et des aménagements pour les accueillir.

Les zones urbaines et périurbaines abritent les musées, les monuments historiques et les parcs d'attractions. Paris est le premier pôle d'accueil mais d'autres villes sont également des lieux du tourisme urbain (Strasbourg, Avignon, Lille, etc.).

Les littoraux et les espaces ruraux à proximité des grandes villes sont privilégiés pour les séjours de courte durée et bien desservis par des axes de transports (Normandie).

Les littoraux méditerranéens et atlantiques (40 % des séjours en France) et les montagnes (17 % des séjours, surtout dans les Alpes du Nord) bénéficient de nombreuses infrastructures d'accueil.

Le **tourisme vert** (rural) est plus diffus, souvent localisé en moyenne montagne.

L'essor des services contribue à recomposer la géographie des espaces productifs français. Les services sont un facteur de hiérarchisation des villes et de réorganisation des espaces urbains. Les métropoles concentrent les activités du tertiaire supérieur tandis que le dynamisme des espaces récréatifs varie en fonction de leur accessibilité et de leur proximité avec les consommateurs.